

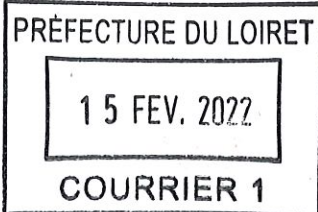
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation

1^{er} février 2022

Numéro de la délibération

22-01



Objet de la Délibération

Élection d'un Vice-président
au sein du Bureau

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/02/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtère), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Frédéric FERREIRA (suppléant de Gervais GREFFIN - Bucy le Roi), Bertrand GUILLON (Boulay les Barres), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER (suppléant de Hubert JOLLIET - Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Nathalie FAUCHET (Suppléante de Damien MOREAU - Lion-en-Beauce), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières en Beauce), Pascal FOULON (Saint Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Tavers), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINE (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villerman), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung sur Loire), Françoise ADRIEN (suppléante de Daniel THOUVENIN - Villorceau), Solange VALLEÉ (Binas),

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournoisis), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (Cléry-Saint-André).

Ainsi que : David JACQUET (Région Centre Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières en Beauce), Thomas POINTEREAU (Epieds-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine).

Vu la délibération n° du 9 juillet 2020 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire désignant les délégués titulaires et suppléants siégeant au comité syndical du PETR Pays Loire Beauce,

Vu la délibération n° du 16 juillet 2020 de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine désignant les délégués titulaires et suppléants siégeant au comité syndical du PETR Pays Loire Beauce,

Vu la composition du Bureau du PETR Pays Loire Beauce (Délibération n° 20-10 du 8 septembre 2020),

Vu l'élection de Monsieur Frédéric CUILLERIER à la Présidence du PETR Pays Loire Beauce (Délibération n° 20-11 du 8 septembre 2020),

Vu l'article L.5211-2 du CGCT relatif à l'installation de l'organe délibérant,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation
1^{er} février 2022

Numéro de la délibération
22-01

Objet de la Délibération

Élection d'un Vice-président
au sein du Bureau



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/02/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022

Vu les statuts du PETR Pays Loire Beauce et notamment son titre III « organe de gestion et de décision »,

Vu les statuts du PETR Pays Loire Beauce et notamment l'article 10 précisant « Le Comité syndical élit parmi ses délégués titulaires, les membres du Bureau. »,

Vu la délibération n°2021-198 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 18 novembre 2021 désignant les représentants de la CCTVL au sein du PETR Pays Loire Beauce et des commissions et notamment pour Beaugency la désignation de M. Yves FROISSART en remplacement de Mme Florence NAIZOT,

M. CUILLERIER propose la candidature de Monsieur Yves Froissart au poste de 6^{ème} Vice-président,

M. CUILLERIER invite les délégués du Comité syndical à procéder au vote,

62 délégués votants ; 44 délégués en fonction
Nombre de votes : 44

Monsieur Yves Froissart est élu 6^{ème} Vice-président du PETR Pays Loire Beauce et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER